

Paris, le 14 avril 2021

RE2020 : une ambition solaire manquée, un rattrapage possible

Enerplan, syndicat des professionnels de l'énergie solaire, porte un regard critique sur les textes réglementaires qui vont régir les constructions neuves pour les dix années à venir. Ainsi, la perspective de bâtiment à énergie positive n'a pas fait long feu, malgré les engagements du Grenelle il y a plus de dix ans. Si la réglementation proposée marque une avancée positive en quantifiant l'empreinte carbone des logements neufs, force est de constater que la production d'énergie solaire, thermique comme photovoltaïque, est maltraitée par cette réglementation. En effet, les performances de ces installations ne sont que partiellement prises en compte, et leur contribution à l'atteinte des objectifs de production renouvelable et à l'alimentation locale en énergies renouvelables est ignorée.

Enerplan a pris acte de ce renoncement à l'énergie solaire dans les habitations neuves et le petit tertiaire neuf, mais enjoint au minima le gouvernement à ne pas injurier l'avenir, en obligeant ces bâtiments neufs à un pré-équipement afin que leurs futurs occupants puissent les solariser à moindre coût. Le surcoût de cette obligation représente au plus 0,4% du coût de construction. Enerplan appelle également le gouvernement à permettre aux futurs labels, qui accompagneront la réglementation sur une base volontaire, de permettre une pleine valorisation des apports en chaleur et en électricité des installations solaires.

Pour Laetitia Brottier Vice-Présidente d'Enerplan, « alors que la réglementation de 2020 devait être la réglementation du bâtiment à énergie positive, la réglementation environnementale RE2020 **nous fait prendre du retard sur la solarisation dès que possible des bâtiments**. Le solaire sur bâtiments est plébiscité des Français, pourtant on fait l'impasse dans cette RE2020 sur le rôle majeur du bâtiment producteur d'énergie. J'appelle les ministres du Logement et de la Transition Écologique à **ne pas injurier l'avenir** et à minimiser cette régression en obligeant les bâtiments neufs à être **prêts au solaire** à défaut d'être producteurs de renouvelables dès leur conception ».

La contribution du syndicat des professionnels de l'énergie solaire à la consultation publique est disponible sur le site en suivant [ce lien](#).

ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens,...).

Sa vocation : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

Ses missions : Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

www.enerplan.asso.fr

Contact presse ENERPLAN

Martine Lauseure (AGM communications)

Tel : 06 15 02 82 60

media@amgpresse.com / martine@lauseure.com